

FICHE DE DONNEES DE SECURITE GENERAL PURPOSE EPOXY FOR FARNELL PART A

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT GENERAL PURPOSE EPOXY FOR FARNELL PART A
NO DE PRODUIT : EGPR500GF A
UTILISATION Résine
DISTRIBUTEUR Premier Farnell plc
Canal Road
Leeds
LS12 2TU
United Kingdom

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Irritant pour les yeux et la peau.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

CLASSIFICATION Xi;R36/38. R43. R52/53.

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Appellation	No EC :	No. CAS	Contenu	Classification
RÉSINES ÉPOXYDIQUES (POIDS MOLÉCULAIRE MOYEN <= 700)	500-033-5	25068-38-6	10-30%	R43 Xi;R36/38 N;R51/53
Neodecanoic acid glycidyl ester	247-979-2	26761-45-5	1-5%	N;R51/53. R43.

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

COMMENTAIRES SUR LA COMPOSITION

Les composants non listés sont classés comme non-dangereux ou en concentration trop faible pour être mentionnés.

4 PREMIERS SECOURS

INFORMATIONS MÉDICALES

Traiter symptomatiquement

INHALATION

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

INGESTION

NE PAS FAIRE VOMIR ! Rincer soigneusement la bouche. Faire rapidement boire beaucoup d'eau à la victime pour diluer le produit chimique ingéré. Consulter immédiatement un médecin !

CONTACT AVEC LA PEAU

Rincer rapidement la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

CONTACT AVEC LES YEUX

Éloigner immédiatement la victime de la source d'exposition. Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

Un incendie peut être éteint avec : Mousse. Mousse résistante à l'alcool. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc.

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés à l'incendie et disperser les vapeurs.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

GENERAL PURPOSE EPOXY FOR FARNELL PART A

MÉTHODES DE NETTOYAGE

Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Porter un équipement de protection approprié. Laver soigneusement après la manipulation d'une fuite.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS D'USAGE

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et dans un endroit sec et frais. Entreposer dans le récipient original.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

DESCRIPTION DES INGRÉDIENTS

WEL = Workplace Exposure Limits

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION



MESURES D'INGÉNIEURIE

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.

PROTECTION RESPIRATOIRE

Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP).

PROTECTION DES MAINS

Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de sécurité approuvées ou un masque facial.

AUTRES MESURES DE PROTECTION

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau.

MESURES D'HYGIÈNE

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver rapidement en cas de contact avec la peau ou contamination de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT	Visqueux Liquide		
COULEUR	Noir		
POINT D'ÉBULLITION (°C)	>200 (>392 F)	DENSITÉ RELATIVE	>=1.830 @ 20 °c (68 F)
PRESSON DE VAPEUR	0.013 kPa @ 20 °c (68 F)	VISCOSITÉ	150000 mPas @ 25 °c (77 F)
POINT D'ÉCLAIR (°C)	>200 (392 F) CF (Creuset fermé).		

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ

Stable aux températures normales.

CONDITIONS À ÉVITER

Éviter le contact avec les acides et les substances oxydantes.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Un feu créé : Vapeurs/gaz/fumées de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

GENERAL PURPOSE EPOXY FOR FARNELL PART A**11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****INHALATION**

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

INGESTION

Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements.

CONTACT AVEC LA PEAU

Irritant pour la peau. Peut entraîner un eczéma de contact allergique. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

CONTACT AVEC LES YEUX

Irritant pour les yeux.

VOIE D'EXPOSITION

Ingestion. Contact avec la peau et/ou les yeux.

Appellation	TOLUÈNE
DOSE TOXIQUE 1 - DL 50	5000 mg/kg (oral-rat)
Appellation	RÉSINES ÉPOXYDIQUES (POIDS MOLÉCULAIRE MOYEN <= 700)
DOSE TOXIQUE 1 - DL 50	>5000 mg/kg (oral-rat)
DOSE TOXIQUE 2 - DL 50	>20000 mg/kg (oral rat)

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**ÉCOTOXICITÉ**

Dangereux pour l'environnement en cas de déversement dans les cours d'eau.

CL 50, 96 H, POISSON, mg/l	1.2
CE 50, 48 H, DAPHNIA, mg/l	2.7
CI 50, 72 H, ALGUE, mg/l	9.4

Appellation	TOLUÈNE
CL 50, 96 H, POISSON, mg/l	24
CE 50, 48 H, DAPHNIA, mg/l	19.6
Appellation	RÉSINES ÉPOXYDIQUES (POIDS MOLÉCULAIRE MOYEN <= 700)
CL 50, 96 H, POISSON, mg/l	3.1
CE 50, 48 H, DAPHNIA, mg/l	1.4-1.7
CI 50, 72 H, ALGUE, mg/l	220

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**MÉTHODES D'ÉLIMINATION**

Éliminer les rejets et déchets conformément aux règlements municipaux.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**GÉNÉRALITÉS**

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

Aucun panneau d'avertissement de transport requis.

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT

CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (ISOPHORONEDIAMINE, NONYLPHENOL)

NOTES POUR LE TRANSPORT ROUTIER

Non classé.

NOTES POUR LE TRANSPORT PAR RAIL

Non classé.

NOTES POUR LE TRANSPORT MARITIME

Non classé.

NOTES POUR LE TRANSPORT AÉRIEN

Non classé.

CLASSIFICATION ADR

Non classifié pour le transport.

POLLUANT MARIN

Non.

15 INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

GENERAL PURPOSE EPOXY FOR FARNELL PART A**ÉTIQUETAGE**

Irritant

CONTIENT

RÉSINES ÉPOXYDIQUES (POIDS MOLÉCULAIRE MOYEN <= 700)
Neodecanoic acid glycidyl ester

PHRASES DE RISQUE

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

CONSEILS DE PRUDENCE

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S37 Porter des gants appropriés.
S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
P5 Contient des composés époxydiques. Voir les informations transmises par le fabricant.

DIRECTIVES EUROPÉENNES

Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE.

Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE.

Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 2001/58/CE.

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.
Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

16 AUTRES INFORMATIONS**COMMENTAIRES DE MISE À JOUR**

Revised in accordance with CHIP3 and EU Directives 1999/45/EC and 2001/58/EC

ÉMISE PAR

Pawel Zmarzly

DATE DE RÉVISION SEPTEMBER 2009

NO DE REV. /REEMPL. FDS 0

GÉNÉRÉE LE

NO. FDS 12827

PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE GENERAL PURPOSE EPOXY FOR FARNELL PART B

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT GENERAL PURPOSE EPOXY FOR FARNELL PART B
NO DE PRODUIT : EGPR500GF B
UTILISATION Résine
DISTRIBUTEUR Premier Farnell plc
Canal Road
Leeds
LS12 2TU
United Kingdom

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

Provoque des brûlures.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Risque possible d'altération de la fertilité.

Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

CLASSIFICATION Xn;R21/22. Repr. Cat. 3;R62, R63. C;R34. R43. N;R50/53.

POUR L'ENVIRONNEMENT

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Éliminer les rejets et déchets conformément aux règlements municipaux.

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Appellation	No EC :	No. CAS	Contenu	Classification
ISOPHORONEDIAMINE	220-666-8	2855-13-2	30-60%	C;R34 Xn;R21/22 R43 R52/53
NONYLPHÉNOL	246-672-0	25154-52-3	10-30%	Repr. Cat. 3;R62,R63 C;R34 Xn;R22 N;R50/53
TRIMETHYLHEXAMETHYLENE DIAMINE	247-134-8	25620-58-0	10-30%	Xn;R22. C;R34. R43,R52/53.
TETRADECYLAMINE	262-977-1	61788-46-3	5-10%	Xn;R22. C;R35. N;R50.
Salicylic acid	200-712-3	69-72-7	1-5%	Xn;R22. Xi;R36.
XYLÈNE	215-535-7	1330-20-7	<0.5%	R10 Xn;R20/21 Xi;R38

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

COMMENTAIRES SUR LA COMPOSITION

Les composants non listés sont classés comme non-dangereux ou en concentration trop faible pour être mentionnés.

4 PREMIERS SECOURS

INFORMATIONS MÉDICALES

Traiter symptomatiquement

INHALATION

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin. Garder au repos, au chaud et à l'air frais.

INGESTION

NE PAS FAIRE VOMIR ! Rincer soigneusement la bouche. Boire beaucoup d'eau. Consulter immédiatement un médecin !

CONTACT AVEC LA PEAU

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter rapidement un médecin si les symptômes surviennent après le lavage.

GENERAL PURPOSE EPOXY FOR FARNELL PART B

CONTACT AVEC LES YEUX

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Consulter immédiatement un médecin. Continuer à rincer.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels. Un incendie peut être éteint avec : Eau pulvérisée. Mousse. Mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2).

RISQUES PARTICULIERS

Un feu créé : Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Ammoniaque ou amines. Gaz nitreux (NOx).

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

MÉTHODES DE NETTOYAGE

NE PAS TOUCHER la matière déversée. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Nettoyer la zone du déversement avec beaucoup d'eau. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Le personnel de nettoyage devrait utiliser une protection respiratoire et/ou une protection prévenant le contact avec les liquides.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS D'USAGE

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de vapeurs.

PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et dans un endroit sec et frais. Entreposer dans le récipient original.

CRITÈRES DE STOCKAGE

Entreposage des matières corrosives.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Appellation	Norme	VME - 8 hrs		VLE - 15 min		Remarques
XYLÈNE	VLEP	100 ppm	435 mg/m3	150 ppm	650 mg/m3	

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION



MESURES D'INGÉNIERIE

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.

PROTECTION RESPIRATOIRE

Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP).

PROTECTION DES MAINS

Porter des gants de protection en cas de risque de contact direct ou d'éclaboussures. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de sécurité approuvées et bien ajustées si les projections sont probables.

AUTRES MESURES DE PROTECTION

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

GENERAL PURPOSE EPOXY FOR FARNELL PART B**MESURES D'HYGIÈNE**

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Se laver rapidement à l'eau savonneuse en cas de contamination de la peau. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT	Liquide		
COULEUR	Brun		
ODEUR	Caractéristique		
SOLUBILITÉ	Légèrement soluble dans l'eau.		
DENSITÉ RELATIVE	0.920 @ 20 C (68 F)	VISCOSITÉ	0 mPas @ 20 C (68 F)

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**STABILITÉ**

Stable aux températures normales.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Un feu créé : Fumées/vapeurs/gaz toxiques de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Ammoniaque ou amines.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**INHALATION**

Nocif par inhalation. Irritant pour l'appareil respiratoire.

INGESTION

Nocif en cas d'ingestion.

CONTACT AVEC LA PEAU

Cause des brûlures. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Le produit a un effet dégraissant de la peau. Un contact prolongé peut entraîner une peau sèche. Peut entraîner un eczéma de contact allergique.

CONTACT AVEC LES YEUX

Le gaz et la vapeur dans les yeux peuvent causer des irritations et des douleurs cuisantes. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux.

MISES EN GARDE SUR LA SANTÉ

L'inhalation prolongée de fortes concentrations peut endommager l'appareil respiratoire.

Appellation	TRIMETHYLHEXAMETHYLENE DIAMINE
DOSE TOXIQUE 1 - DL 50	910 mg/kg (oral-rat)

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**ÉCOTOXICITÉ**

Dangereux pour l'environnement en cas de déversement dans les cours d'eau.

Appellation	TRIMETHYLHEXAMETHYLENE DIAMINE
CE 50, 48 H, DAPHNIA, mg/l	31.5
CI 50, 72 H, ALGUE, mg/l	29.5

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**MÉTHODES D'ÉLIMINATION**

Éliminer les rejets et déchets conformément aux règlements municipaux.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

GENERAL PURPOSE EPOXY FOR FARNELL PART B

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (ISOPHORONEDIAMINE, TETRADECYLAMINE)		
UDF Phrase 1	Class 6.1: Toxic Substances		
NO. UN ROUTE	1760	N°CLASSIFICATION ADR	8
CLASSIFICATION ADR	Classe 8 - Matières corrosives.	GROUPE D'EMBALLAGE ADR	III
CODE RESTRICTION DE TUNNEL	(E)	No. DE DANGER (ADR)	80
NO. D'ÉTIQUETTE ADR	8	CODE HAZCHEM	2X
NO CEFIC TEC(R)	80GC9-II+III	NO. CLASSE RID	8
GROUPE D'EMBALLAGE RID	III	NO. UN MER	1760
CLASSE IMDG	8	NO. DE PAGE IMDG	8
GROUPE D'EMBALLAGE IMDG	III	EMS	F-A, S-B
MFAG	See Guide	POLLUANT MARIN	Non.
NO. UN, AIR	1760	CLASSE AIR	8
GROUPE D'EMBALLAGE AÉRIEN	III		

15 INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

ÉTIQUETAGE



Corrosif



Nocif



Dangereux pour l'environnement

CONTIENT

ISOPHORONEDIAMINE
NONYLPHÉNOL
TRIMETHYLHEXAMETHYLENE DIAMINE
TETRADECYLAMINE

PHRASES DE RISQUE

R21/22	Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R62	Risque possible d'altération de la fertilité.
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

CONSEILS DE PRUDENCE

S25	Éviter le contact avec les yeux.
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/ du visage.
S45	En cas d'accidents ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
S60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

DIRECTIVES EUROPÉENNES

Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE.

Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE.

Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 2001/58/CE.

GENERAL PURPOSE EPOXY FOR FARNELL PART B

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

16 AUTRES INFORMATIONS**COMMENTAIRES DE MISE À JOUR**

Revised in accordance with CHIP3 and EU Directives 1999/45/EC and 2001/58/EC

ÉMISE PAR

Pawel Zmarzly

DATE DE RÉVISION SEPTEMBER 2009

NO DE REV. /REPL. FDS 0

GÉNÉRÉE LE

NO. FDS 12828

PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

R10	Inflammable.
R20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R21/22	Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R35	Provoque de graves brûlures.
R36	Irritant pour les yeux.
R38	Irritant pour la peau.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R62	Risque possible d'altération de la fertilité.
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.